

Canicule et grand froid

Un registre est ouvert au service social pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes handicapées quel que soit leur âge. Tous les ans, à l'approche de l'été et de l'hiver, la mairie met en place un dispositif de prévention canicule et de grand froid pour venir en aide, au besoin, aux personnes inscrites sur ce registre.



© ?

Inscriptions au registre

Peuvent figurer sur le registre :

- les personnes âgées de 60 ans
- les personnes en situation de handicap

Si vous vous même vous reconnaissez dans cette situation ou si vous connaissez dans votre entourage une personne isolée qui ne serait pas en mesure d'effectuer cette démarche, n'hésitez pas à prévenir le Centre Communal d'Action Sociale au 01 34 32 41 90

Plan canicule

L'intervention du CCAS se fait selon les demandes et besoins, sous certaines conditions : en cas de grande chaleur (+30°C la journée et +20°C la nuit trois jours de suite). Une visite à domicile peut être effectuée par les agents du CCAS.

Plan grand froid

L'intervention du CCAS se fait selon les demandes et besoins, sous certaines conditions : en cas de grand froid (-10°C), de fortes chutes de neige (à partir de 5 cm) et lors de plaques de verglas sur la chaussée et les trottoirs. Une visite à domicile peut être effectuée par les agents du CCAS.



Coordonnées

CCAS
42 bis, rue Victor Hugo
95480

Pierrelaye

[01 34 32 41 90](tel:0134324190)

ccas@ville-pierrelaye.fr

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Un samedi sur deux : 8h30 - 12h